

**ATTESTATION POUR L'INSCRIPTION A L'A.L.S.H. DE BOULOC
VALABLE DU 2 SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOUT 2025**

Je soussigné André GALLINARO, Maire de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc, atteste que :

- Nom : Prénom :
- Nom : Prénom :
- Nom : Prénom :

Enfants de (Nom, prénom et adresse du représentant légal) :

.....

.....

.....

sont domiciliés sur la commune et peuvent à ce titre fréquenter le Centre de Loisirs de Bouloc.

La Municipalité s'engage à participer financièrement au fonctionnement du Centre de Loisirs fréquenté par le(s) enfant(s) sus nommé(s), selon les modalités fixées par la convention signée avec la Mairie de Bouloc.

Cette attestation est valable pour les périodes ci-dessous :

- Toussaint 2024
- Noël 2024
- Vacances d'hiver 2025
- Vacances de printemps 2025
- Mercredi après-midi
- Juillet 2025
- Aout 2025

A Villeneuve-lès-Bouloc, le

Signature du Maire ou de son représentant

Cachet de la Mairie